

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCATION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 35

Pouvoirs : 7

Absent : 4

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

12 JUL. 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Noureddine NACHITE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. PERRIN

M. N'DIAYE

M. ZAHRAOUI

M. LUCAS

M. KA

Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. EL OUASTI

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme JACQUEMART

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, M. BROCHOT, Mme MEUNIER, Mme MEHADJI, Mme DUCHATELLE.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

17 Ressources Humaines - Mise à disposition du poste d'assistant administratif du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) entre la Ville de Creil et l'Agglomération Creil Sud Oise

Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Par délibération de la Ville de Creil n°18 du 27 mars 2023 et par délibération de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) numéro 23C089 du 25 mai 2023, la Ville de Creil et l'ACSO ont décidé la création, à compter du 1^{er} juin 2023, d'un service commun dédié à la lutte contre l'habitat indigne. Afin de conforter l'organisation administrative entre les 2 collectivités, il est proposé, avec l'accord de l'agent, de mettre à disposition l'assistant administratif du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) au profit de l'ACSO à compter du 1^{er} juillet 2023 à raison de 100 % de son temps de travail.

Il vous est donc proposé d'approuver la mise à disposition du poste d'assistant administratif du service SCHS entre la Ville et l'ACSO ainsi que la convention de mise à disposition afférente.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L5211-4-2,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 111,
 Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, rendant obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et des communes membres,
 Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, modifiant notamment les conditions de transfert de personnels municipaux affectés aux services communs,
 Vu la délibération de la Ville de Creil numéro 18 du 27 mars 2023,
 Vu la délibération de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) numéro 23C089 du 25 mai 2023,
 Vu l'avis du CST de l'ACSO en date du 12 avril 2023 et de la ville de Creil en date du 5 juin 2023,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 12 juin 2023,
 Considérant l'intérêt de la Ville de Creil et de l'ACSO de mutualiser le poste d'assistant administratif du service SCHS,
 Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'approuver la mise à disposition du poste d'assistant administratif du service SCHS entre la Ville de Creil et l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du poste d'assistant administratif du service SCHS entre la Ville de Creil et l'Agglomération Creil Sud Oise.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Publication électronique sur le site de la Ville le

12 JUL. 2023

CREIL, le 06 JUL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT



Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance